L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI, 6 SEPTEMBRE 1884

Consulat de France.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public les extraits ci-dessous des Informations et Règles concernant les exposants étrangers (Circulaire No 4, 29 mars 1884) publiées officiellement par la Direction de l'Exposition :

1—Une exposition universelle ....sera ouverte à la Nouvelle-Orléans le 1er lundi de décembre 1884....

2—Tous les gouvernements étrangers ont été invités par le Président des Etats-Unis.... à nommer des commissions afin d'organiser leurs sections à l'Exposition....

3—Les demandes d'espaces, et tout ce qui regarde cette question, seront traités avec la commission du pays d'où proviennent les objets à exposer....

10—Au premier novembre 1884 ou avant, les commissions étrangères devront présenter au Commissaire Général des plans faisant connaître d'une manière aussi exacte que possible la répartition de l'espace alloué aux sections étrangères. Ils devront aussi présenter la liste des exposants.

13—Les exposants étrangers n'auront rien à payer pour l'espace qui leur sera accordé non plus qu'à titre de droits d'entrée.

18—La classification des objets exposés comprend les groupes suivants :

I. Agriculture.
II. Horticulture.
III. Produits bruts et manufacturés, métaux, minéraux et bois.
IV. Meubles et accessoires.
V. Industrie textl. fabriquements et accessoires.
VI. Arts industriels.
VII. Produits alimentaires.
VIII. Education et instruction.
IX. Œuvres d'arts.
X. Floriculture.

24—Tous les soins possibles seront pris pour protéger contre tout dégat, les artic es exposés, mais la Direction ne sera en aucune manière responsable pour les accidents, feu, pertes ou dommages, quelle que soit la cause ou l'étendue du dommage cause....

31—Une quantité convenable d'eau, de gaz et de vapeur sera allouée, gratuitement aux machines exposées..... Les quantités ultérieures devront être clairement spécifiées dans les demandes....

32—Toute force motrice dépassant le quantum accordé par la Direction sera fournie et payée au tarif officiel....

34—Sont exclus de l'Exposition toutes les substances fulminantes, toutes les substances explosibles, explosives et en général toutes les substances qui peuvent être jugées dangereuses....

38—La Directeur Général aura le droit de faire enlever tout objet, quelle qu'en soit la provenance, qui, en raison de sa nature ou de son apparence, semblerait nuisible au but ou au programme de l'Exposition....

43—En temps utile, le Département des Transports fera connaître les arrangements spéciaux qui auront été pris concernant le transport des articles provenant des pays étrangers. Il fera connaître aussi les règles à suivre pour le retour de ces articles....

Pour plus de renseignements s'adresser au Consulat de France No 92 rue Royale, de dix heures A. M. à 2 heures P. M.

La Nouvelle-Orléans, le 30 janvier 1884

Le Consul Général
Vicomte PAUL D'ABZAC.

DEMANDES.

Un bon cuisinier désire trouver de l'emploi comme tel. Il peut donner les meilleures références. S'adresser à Alfred Canvas, 61 rue Chartres, au premier. 6sept—2f

Une cuisinière de 1re première classe pouvant fournir de bonnes références trouvera à s'employer immédiatement dans une famille particulière, s'adresser au No 252 rue du Canal. 6sept—3f

On demande une bonne cuisinière, 198 Poydras. De bonnes références. 4sept—3f

Demande de chambres—Quelques messieurs désirent, pour six mois ou plus, de 4 à 6 chambres bien meublées, dans une seule maison. Ils n'y prendraient pas pension. Ils voudraient aussi un salon et une chambre à coucher, le tout bien meublé. S'adresser par lettres à P. O. Box 1495. 3 sept—4f

Perdue—Rue Galvez, entre Ursulines et Esplanade, ou bien rue Marais, entre Esplanade et St-Bernard, une épingle en or pour dame à la quelle est attachée une croix en or. La personne qui trouvera le bijou et le rapportera au No 17 rue St-Bernard sera libéralement récompensée. 5sept—3f

Perdue Dimanche matin, de l'encoignure des rues Bons-Enfants et Enghien, une vache de seizieme jaune, tachetée de blanc et noir. La personne qui la ramènera au soussigné recevrane récompense libérale. JOE. LULA,
5sept—3 f. No. 165 rue Urquhart.

A VENDRE.

A vendre—La belle et confortable propriété No 76, Damaine, entre Royale et Bourbon, S'adresser à F. Le Beque, 97, ruesse de la Bourse, près Canal. 22 août—15f

A vendre, à bon marché, un lot de vieux fourneaux, bons pour développer des marchandises. S'adresser au bureau de l'*Abeille* 29 août

GODCHAUX

MARCHAND DE

VETEMENTS

CONFECTIONNES

ET

d'Articles de Toilette

81, 83 et 85 rue du Canal.

Notre grande vente à sacrifice a commencé, et nous invitons respectueusement le public à venir se rendre compte du bon marché que nous leur offrons en fait de

Vêtements Confectionnés

[Avec le plus grand soin.

Nous les offrons à la réduction considérable de

50 Pour Cent !

AYER'S Ague Cure

IS WARRANTED to cure all cases of malarial disease, such as Fever and Ague, Intermittent or Chill Fever, Remittent Fever, Dumb Ague, Bilious Fever, and Liver Complaint. In case of failure, after due trial, dealers are authorized, by our circular of July 1st, 1882, to refund the money.

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Sold by all Druggists.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

TRENTIEME ETAT ANNUEL.

La Compagnie publie l'état suivant conformément aux dispositions de sa Charte:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1884, y compris les primes non-échues de l'année précédente. ..

Sur les risques d'incendie.....$255,251 36
Sur les risques maritimes 17,931 68
Sur les risques de rivières..... 20,305 94

Primes totales.....$293,488 98
Moins les primes non échues. 71,240 00

Primes nettes échues le 31 mai. 1884.....$222,248

Pertes payées—
Sur les risques d'incendie.....$105,667 03
Sur marine risks..... 6,553 87
Sur les risques de rivières..... 6,104 92
Taxes et dépenses, moins l'intérêt... 15,843 99
Réassurances et primes remboursées..... 21,137 18—$155, 6 9[illegible]

Profits.....$66,941 99

La Compagnie a l'actif suivant:

Immeubles.....$247,045 88
Papiers de ville..... 2,000 00
Actions de Banques et de Chemins de fer..... 63,914 79
Billets garantis par hypothèques et nantissements..... 162,590 32
Billets à recevoir..... 69,964 67
Primes en collection..... 21,926 85
Actions de la Compagnie des Water Works de la N. O..... 7,439 50
Actions de Water Dry Dock..... 11,362 50
Bons Consolidés de la Louisiane... 15,626 25
Comptant..... 46,280 58

$648,151 34

La Compagnie a payé les 10 pour cent d'intérêt habituel à ses actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1884.

Lesdits ci-dessus est une juste, vraie et reciti co, le des livres de la Compagnie.

G. W. NOTT. PAUL FOURCHY.
Secrétaire. Président

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. }

Fait sous serment pardevant moi, le 16e jour de juin 1884.

JAMES FAHEY, Notaire

DIRECTEURS:

P. MASPERO, J. J. FERNANDEZ
PAUL FOURCHY, JOS A SHAKSPEARE
D. FATJO, JNO B. LALLANDE,
M. W. SMITH, D. A. CHAFFRAIX,
CHAS LAFITTE, B. W. TAYLOR.
17 juin—

Compagnie d'Assurances du Croissant.

(CRESCENT INSURANCE)

67 et 69, rue du Camp,

NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT.. $600,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixée de gré à gré, remises contre des risques d'incendie

W. R. LYMAN.....Président
CHAS. H. DOLSEN.....Vice-Président
CHAS. E. RICE.....Secrétaire

Directeurs:

Samuel H. Kennedy,	Paul E. Mortime
Victor Meyer,	Joseph Rogling
W. B. Conger	S. Harnsheim
George W. Sentell,	Edward Salle
M. F. Moulton,	J. J. Reiss,
Charles Newman,	Louis Prados,
U. Marionni,	Harry L. Flass
Lucien Delery,	A. H. Rucker,
Charles H. Dolsen,	Sigmund Katz,
Reuben G. Bush	N. D. Wallace,
John Calder,	E. F. W. Bachman
S. G. Coulon,	Wm Garig,
W. A. Phelps	John D Fisher
M. Gillis,	Edward Schofield,
Wm. B. Lymas,	C. K. David.

Voir les agents dans la Louisiane, Texas, Mississippi et l'Arkansas

15 jui 1 an, 1 et e

Lisez ! Démocrates ! Lisez

Cinq mois pour Deux Piastres seulement.

[The National Daily Democrat,

Washington, D. C.

Grand journal démocratique quotidien contenant de 28 colonnes renfermant toutes les nouvelles de Washington, aussi nouvelles locales politiques, générales et étrangères, expédié par tout le parcours de jour jusqu'au 30 Novembre, au prix de **Deux piastres seulement**. Nous désirons que le National Democrat soit entre les mains de chaque membre de notre parti et dans ce but nous avons réduit le prix de l'abonnement à ce que cette seulement le papier blanc Un abonnement gratuit à quiconque nous procurera trois abonnés. 7 0 juil—6m

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF.
ETAT DE LA LOUISIANE.

Attendu qu'en vertu de la section 3049 des Statuts Révisés de cet Etat et sur la prière du Bureau de Santé de cet Etat, j'ai lancé le 11 juin 1884, une proclamation et une contre-proclamation annuelle de Quarantaine contre les ports ci-après désignés.

Tous les navires venant que leurs équipages, leurs passagers et leurs cargaisons arrivant aux différentes stations de quarantaine de l'Etat des ports de Pensacola, Mobile, Pascagoula, Ship Island, Vera-Cruz et Minatitlan ; du port de Colon : Amérique Centrale ; de tous les ports de l'île de Cuba, de Haïti, ou Saint Domingue, de Porto Rico et de la Jamaique, des ports brésiliens : Rio de Janeiro Bahia et Pernambuco, ainsi que de tous les ports et villages contigus et adjacents et entre les quels et le dite porte, une quarantaine rigide est en vigueur, laquelle quarantaine prenant effet à midi, le 15 juin 1884, force à imposer une détention de quarante jours à tous les navires arrivant desdits ports.

Ici conformément à la recommandation du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adoptée le 8 août 1884, dagandadgnant une modification de la susdite proclamation.

Moi, Samuel Douglas McEnery, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la loi, lance celle-ci, une proclamation modifiant ma proclamation du 11 juin 1884, déclarant la détention de tous navires, équipages, passagers, cargaisons venant des ports ci-après désignés, réduite à 10 jours à partir du 15 septembre 1884 ; excepté dans le cas ou un port serait infecté de fièvre jaune. Alors que la détention sera de 15 jours, observée par le Bureau de Santé.

Et je commande aux officiers des différentes stations de quarantaine de mettre en vigueur les prescriptions de cette proclamation ; car toute violation de cette proclamation ou des lois de cet Etat sur ce sujet seraient rigoureusement poursuivis.

Fait sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Baton-Rouge, ce 11me jour d'août A. D., 1884.

Par le Gouverneur,
S. D. McENERY,
OSCAR ARROTO, Secrétaire d'Etat. 13 août—7f

M. E. GARCIA,

Solliciteur pour MM. ANDERSON & DARBY, marchands de charbon.

Reçoit des ordres pour l'excellent charbon de Montebello et d'Helena, le premier à Grand Canneil anglais. Il livre immédiatement, où à l'époque qu'en lui indiquera, au prix actuel du marché, il se recommande à ses amis et au public.

Laisser les ordres au bureau de M. J. M. Villavaso "X", Gallier Court, ou à la pharmacie F. Bar the, coin Ursulines et Dauphine.
26 août—

Pilules d'Ayer.

La plupart des maladies qui affligent l'humanité proviennent du dérangement de l'estomac, des intestins et du foie. Les Pilules Cathartiques d'Ayer agissent directement sur ces organes, et sont spécialement destinées à la guérison des maladies causées par ces désordres, telles que Constipation, Dyspepsie, Maux de Tête, Dyssenterie, et une foule d'autres indispositions, pour lesquelles elles sont en remède sûr, prompt, infaillible, et agréable. L'usage général de ces Pilules par un grand nombre de médecins distingués de nos universités, démontre clairement en quelle estime elles sont tenues par la profession médicale.

Ces Pilules sont purement et simplement préparées avec des substances végétales, absolument pures de calomel et autres ingrédients pernicieux.

Une Victime du Mal de Tête
Nous écrit:

"Les Pilules d'Ayer sont pour moi un trésor inestimable. J'en ai toujours une bonne provision. Sujet depuis longtemps à de violents maux de tête, vos pilules seules me procurent du soulagement. Une dose agit sur mes intestins et mon mal de tête disparaît. Comme purgatif elles n'ont point d'égales aussi efficace. C'est donc avec un grand plaisir que j'en fais l'éloge, toutes les fois que l'occasion se présente.

W. L. Page, of W. L. Page & Bro."
Franklin St., Richmond, Va., 3 Juin, 1882.

Jamais elles n'ont manqué.

"Je me sers depuis longtemps des Pilules d'Ayer, jamais elles n'ont manqué de produire l'effet désiré. Nous en avons toujours chez nous une provision, les considérant comme une médecine de famille, sûre, infaillible, et agréable à prendre. Pour la Dyspepsie elles sont inappréciables.

J. T. Hayes."
Mexia, Texas, 17 Juin, 1882.

La Constipation guérie.

Le Rev. Francis B. Harlowe écrivant *d'Atlanta, Ga.*, dit : "Pendant quelques années j'ai été sujet à la constipation, et malgré l'appui de quantités de médecines de toute sorte, mes souffrances n'ont fait qu'augmenter. Je commençai, il y a quelques mois, à prendre vos Pilules d'Ayer, mes souffrances se sont peu à peu calmées, mes intestins ont pris leur fonctionnement régulier, et ma santé est devenue excellente."

Les Pilules Cathartiques d'Ayer corrigent les irrégularités des intestins, stimulent l'appétit et la digestion, et par leur action prompte et complète donnent du ton et de la vigueur à tout le corps.

PRÉPARÉES PAR LE
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.,
Vendues par tous les Droguistes.

L.S.L.

QUE TOUT

LE

MONDE SACHE

Que cette loterie est la seule qui d ne un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

TOUS LES LOTS GAGNANTS

PAYES EN PLEIN.

MAGNIFIQUE OCCASION

DE

Faire Fortune !

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE I,

DE

LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans,

MARDI, 9 SEPTEMBRE 1884

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction de

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE

GROS LOT

$75.000

1,967 Lots, montant en tout à

$ 2 65, 5 0 0.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

A

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000,....	25,000
1 Lot de	10,000,....	10,000
2 Lots de	6,000,....	12,000
5 Lots de	2,000,....	10,000
10 Lots de	1,000,....	10,000
20 Lots de	500,....	10,000
100 Lots de	200,....	20,000
200 Lots de	100,....	20,000
1,000 Lots de	25,....	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant au numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit..... $ 6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant au numéro qui aura gagné le lot de $50,000, soit..... 4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant au numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit..... 2,250

1,967 Lots montant ensemble à..... $265,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'as rance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier. $5 | Fractions—

Cinquièmes en proportion.

A vendre à bas prix les agences de la Nouvelle-Orléans et en bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remisez par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, en traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les commandes de $2 et au-dessus.)

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser les lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders) payables à New-Orleans National Bank

No 6 rue South Hampton.

New Orleans, La.,

ANNONCES JUDICIAIRES.

John G. Wire vs. P. J. Tyrrell.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 10,399—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 27 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain, avec les bâtisses, etc., situé en cette ville, dans le Premier District, dans l'Isle bornée par les rues Canal, Wilkinson, Dauphine et Gasquet, désigné par le No 1 sur un plan du dit Isle par L. Rusenstein, voyer, en date du 28 octobre 1876, déposé pour référence en l'étude de M. Gernon, notaire, d'après lequel le dit lot mesure trente-deux pieds onze pouces de face à la rue du Canal sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur et de face à la rue Dupré, entre lignes parallèles, formant le coin des rues Canal et Dupré. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
26août—26 sept 2 9 16 23 27

James Fahey vs Veuve Juan Bachino et al,

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 11,636—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain situé dans le Second District de cette ville, dans l'Isle bornée par les rues Esplanade, Marais ou Claiborne et Villeré, et la prolongation de la rue Gallier ; ledit lot numéro trente-et un, borné par les rues Piernas, Casaud et Jackson et désignés par les numéros deux et trois sur un plan dressé par Arthur Q. De Armas, député voyer, le 12e jour de mai 1875, déposé en l'étude de Antoine Dufossat, notaire en cette ville. Le dit lot mesure 31 pieds onze pouces et cinq lignes de face à la dite rue Esplanade sur la profondeur de deux cent cinquante-neuf pieds onze pouces et trois lignes à la dite ligne vers la rue Villere et ont vingt-sept pieds un pouces sur la ligne latérale vers la rue Marais ou Claiborne, à cette profondeur elle se rétrécit de sept pieds et a sur une seconde profondeur trente-trois pieds dix pouces sur la ligne latérale, et marquant le fond trente-un pieds onze pouces et cinq lignes, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesure en face sur la rue Esplanade sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds onze pouces et deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles, le tout une propriété acquise par la défenderesse, comme suit :

Le lot numéro deux de J. Crenus, conformément à un acte passé pardevant A. Dufossat, notaire en cette ville, le quatorzième jour d'avril 1852 ; et le lot numéro trente-et-un de Antoine Dufossat, suivant acte passé pardevant S. Mercier, anciennement notaire en cette ville, le quatorzième jour de novembre 1859.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
22 août 2-3—5 12 19 26 sept

La Compagnie a payé les 10 pour cent d'intérêt habituel à ses actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1884.

Lesdits ci-dessus est une juste, vraie et recti co, le des livres de la Compagnie.

G. W. NOTT. PAUL FOURCHY.
Secrétaire. Président

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. }

Fait sous serment pardevant moi, le 16e jour de juin 1884.

JAMES FAHEY, Notaire

DIRECTEURS:

P. MASPERO, J. J. FERNANDEZ
PAUL FOURCHY, JOS A SHAKSPEARE
D. FATJO, JNO B. LALLANDE,
M. W. SMITH, D. A. CHAFFRAIX,
CHASLAFITTE, B. W. TAYLOR.
17 juin—

Compagnie d'Assurances du Croissant.

(CRESCENT INSURANCE)

67 et 69, rue du Camp,

NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT.. $600,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixée de gré à gré, remises contre des risques d'incendie

W. R. LYMAN.....Président
CHAS. H. DOLSEN.....Vice-Président
CHAS. E. RICE.....Secrétaire

Directeurs:

Samuel H. Kennedy,	Paul E. Mortime
Victor Meyer,	Joseph Rogling
W. B. Conger	S. Harnsheim
George W. Sentell,	Edward Salle
M. F. Moulton,	J. J. Reiss,
Charles Newman,	Louis Prados,
U. Marionni,	Harry L. Flass
Lucien Delery,	A. H. Rucker,
Charles H. Dolsen,	Sigmund Katz,
Reuben G. Bush	N. D. Wallace,
John Calder,	E. F. W. Bachman
S. G. Coulon,	Wm Garig,
W. A. Phelps	John D Fisher
M. Gillis,	Edward Schofield,
Wm. B. Lymas,	C. K. David.

Voir les agents dans la Louisiane, Texas, Mississippi et l'Arkansas

15 jui 1 an, 1 et e

Compagnie d'Assurances de LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

Bureaux: coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.

J. F. SCHRODER, président.
NEWTON BUCKNER, A. D'LVAILLE

RODOLPH WOESTE.

Cette Compagnie a été fondée en 1836 ; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie au monde.

L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, 30 juin, 1882, est comme suit :

Actif..... $4,407,900 24
Passif..... 2,370,383 44

Surplus..... $1,797,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois d'ici.

HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.
JULES P. ROUX, assistant secrétaire-résident
CLARENCE P. LOW, adjoint-assistant secrétaire résident.
Nouvelle-Orléans, 21e semaine, 1884.

MERCHANTS' MUTUAL INSURANCE COMPANY

OF NEW ORLEANS,
No. 104 CANAL STREET.

THIRTIETH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement

Premiums received during the year ending May 31, 1884, including unearned premiums of the previous year.

On fire risks..... $255,251 36
On marine risks..... 27,931 68
On river risks..... 20,305 94

Total premiums..... $293,488 98
Less unearned premiums..... 71,240 00

Net earned premiums 31st May, 1884..... $222,248 98

Losses paid—
On fire risks..... $105,667 03
On marine risks..... 6,553 87
On river risks..... 6,104 92
Taxes and expenses less interests..... 15,843 99
Reinsurances and returns premiums..... 21,137 18
155,306 99

Profits..... $66,941 99

The company has the following assets:

Real estate.....	$247,045 88
City items.....	7,439 50
Bank, railroad and other stocks.....	63,914 79
Notes secured by mortgage and pledge.....	162,590 32
Bills receivable.....	69,964 67
Premium in course of collection.....	21,926 85
New Orleans Water Works.....	7,439 50
Stock of Valette Dry Dock Co.....	11,362 50
Louisiana consols.....	15,626 25
Cash on hand.....	46,280 58

$648,151 34

The company has paid the usual TEN PER CENT. interest to its stockholders for the year ending May 31, 1884.

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.

P. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me the 16th day of June, 1884.

JAMES FAHEY, Notary Public.

DIRECTORS.

P. Maspero,	Jos B. Lallande,
M W. Smith,	J. J. Fernandez,
D. Fatjo,	Paul Fourchy,
Jos. A. Shakespeare,	D. A. Chaffraix.
B. W. Taylor,	Chas. Lafitte.

17 juin—

Dr. J. B. Perez

Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et le guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DEBILITE PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres de la NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'or ganisme guéries promptement. Le Female Regulating Elixir du Dr. Perez ne s'obtient qu'à son bureau.

No 6 rue South Hampton.
mars—24—1an

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

Succession de Edwin Hughes

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 10,828—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 4 octobre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Onze lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Isle bornée par la rue Pitt, Bordeaux, Prytania et Valence, et désignés par les numéros trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze et treize, sur un plan dressé par C. A. Rodin, architecte, en date du 11 février 1853, et déposé en l'étude de T. G. Stark, anciennement notaire en cette ville. Les dits lots mesurent comme suit, à savoir : Les dits lots numéros trois et quatre se touchent, chacun mesurant trente pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur, entre lignes parallèles d'environ cent pieds. Les lots numéros cinq, six, sept et huit forment ensemble, chacun trente-trois pieds dix pouces de face à la rue Prytania sur une profondeur semblable et entre lignes parallèles d'environ cent pieds. Le lot numéro huit forme une des encoignures des rues Prytania et Bordeaux et les lots numéros neuf, onze, douze et treize se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Pitt sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles. Le lot numéro dix forme l'angle des rues Pitt et Bordeaux.

2° Quatre lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la Sixième District de cette ville, désignés par les numéros six, sept, huit et dix de l'Isle No 44, compris entre les rues Jolliet, Sauvinet, Prytania et Chestnut, et mesurant ensemble trente pieds de face sur la rue Jolliet sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles.

3° Six lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les numéros treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept et dix-huit de l'Isle No 44, compris entre les rues Jolliet, Sauvinet, Prytania et Chestnut, et mesurant ensemble trente pieds neuf pouces de face à la rue Jolliet sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles, savoir : Les lots numéros quatorze, quinze, seize, dix-sept et dix huit mesurant chacun trente pieds de face à la rue Camp, sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2sept—2,9,12,23,30—oct 3,4.

Succession de J. L. Nevers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 11,797—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-dessous désignés, SAMEDI, 13 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un chantier de bois de charpente, plus ou moins, 2 charrettes et un lot de comptes à recevoir, conformément à la liste déposée en mon bureau.

Conditions comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2sept—2,9,13

Succession de Fred'k Fisher, jr, décédé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Dossier No. 11,641.

Vente pour effectuer un partage.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau: No. 13 rue Carondelet—SAMEDI 13 septembre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville en vertu d'un ordre de l'Honorable W. I. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 7 août 1884, dans l'affaire de la succession de Frederick Fisher, jr., décédé, No. 11,641 du dossier de la cour pour un partage, à l'encan, il sera vendu—

1° Cinq actions du fonds capital de la Teutonia Insurance Company de la Nouvelle Orléans de $100 chacune, payées en plein.

2° Un billet de V. Fortier, de mille ($1000)) piastres en date du 7 janvier 1882 à un an de date.

3° Un autre billet de V. Fortier de mille ($1000) piastres en date du 7 janvier 1882, à un an de date sur lequel $500 ont été payées.

4° Un billet de V. Fortier de mille ($1000) piastres en date du 5 avril 1882, à un an de date.

5° Un billet de V. Fortier de mille ($1000) piastres en date du 23 avril 1883, à un an de date.

6° Une réclamation contre Victor Fortier de quatre mille ($4000) piastres garantie par un classement d'après un acte pardevant E. Commagere, en date du 2 janvier 1883.

Conditions—Comptant sur les lieux.

4 sept—4,7,10,13

Résidence cottage à Algier—Meubles et Effets mobiliers.—Succession de feu Francis J. Carpenter—Cour Civile de District No 11,875 du Dossier.—A l'Encan

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 13 septembre 1884, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasins, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un jugement à un ordre de l'Hon. W. I. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant en la pièce de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la même Cour, maintenant absent de la cité en congé, le dit jugement rendu le 6 août 1884 et signé le 11 août 1884, pour le compte de la succession de feu Peter J. Pollman, No 7252 du dossier, à l'encan il sera vendu—

1° Deux terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième District de cette ville, dans l'Isle bornée par les rues Laurel, Annor chaine, Peblanconi et Eleu Tavlor, désignés par les Nos 1 et 2 qui se touchent et mesurent chacun 29 pieds 2 pouces de face à la rue Laurel, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles ; le lot No 1 formant le coin des rues Laurel et Peris on.

Les améliorations comprennent une résidence cottage à deux corps de logis, dont le coin est une epicerie, avec un cottage dans le fond des jardins, cuve, &c.

2° Deux terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Isle bornée par les rues St-Antoine, Duel, Hope ou Esperance et Annette, désignés par les Nos 11 et 12 qui se touchent et mesurent chacun 21 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Duel sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 2 lignes, le tout plus ou moins.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les autres clauses usuelles de garantie ; un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux pour assurer la vente.

Acte fait vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs, y inclus les taxes dues et exigibles en 1884.

17 août—17, 24, 31—7, 14, 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Améliorées et Terrains nus.

Dans le Sixième et le Septième District.

Succession de feu Frédérick Fisher jr.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.—No 11,641 du Dossier de la Cour.

Vente pour effectuer un partage.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI 13 septembre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville en vertu d'un ordre de l'Honorable W. I. Tissot juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A en date du 7 août 1884 dans l'affaire de la succession de feu Frederick Fisher jr. No 11,641 du dossier de la Cour, pour un partage, il sera vendu à l'encan.—

Sixième District.

Rue Tchoupitoulas

1re—Deux certains terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Isle No 81 borné par les rues Tchoupitoulas, Fraud, Bordeaux et Lyon, désignés par les Nos 9 et 10 qui se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à chacune des rues Tchoupitoulas et Fraud sur une profondeur de 150 pieds entre lignes par